

MESSAGE AUX INSTITUTIONNELS

POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

Procédure d'information et de recommandations

Au regard des informations transmises par ATMO concernant la pollution atmosphérique aux particules en suspension (PM10), le préfet a décidé le 4 février 2024 de déclencher **la procédure d'information et de recommandations** du dispositif de gestion des épisodes de pollution.

Cette procédure est active sur l'ensemble du département de la GIRONDE.

Tendance/évolution prévue : un épisode de pollution aux particules PM10 est prévu pour la journée du lundi 5 février 2024. Les températures froides favorisent les émissions de ce polluant par le recours accru au chauffage des logements, notamment par le chauffage au bois. D'autres sources émettrices de particules telles que le trafic routier, l'agriculture ou l'industrie ajoutent également une contribution à la pollution. Les conditions météorologiques sont stables (anticyclone, vents faibles) et des inversions de température participent à l'accumulation des polluants dans l'air. La situation tend à s'améliorer pour les jours suivants.

Le préfet diffuse ainsi des recommandations sanitaires pour les populations vulnérables et sensibles et active des recommandations de réduction des émissions par secteur d'activité. Ces recommandations sont disponibles dans leur intégralité sur le site : <http://www.atmo-nouvelleaquitaine.org>

La pollution atmosphérique peut être à l'origine de la survenue de symptômes respiratoires (toux, essoufflement, majoration des crises d'asthme, etc.), d'irritations des yeux et de la gorge, mais peut aussi avoir des effets sur le système cardio-vasculaire.

LES RECOMMANDATIONS SANITAIRES :

Populations vulnérables :

Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

et

Populations sensibles :

Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple: personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

- en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ;

- privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;

- prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement doit être adapté le cas échéant ;

- évitez les zones à fort trafic routier, aux périodes de pointe ;

- privilégiez les activités modérées

| | |
|----------------------------|--|
| Population générale | <ul style="list-style-type: none">- en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ;- privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;- réduisez, voire reportez, les activités physiques et sportives intenses (obligeant à respirer par la bouche), dont les compétitions. |
|----------------------------|--|

Vous trouverez des informations sur la qualité de l'air dans la région sur le site internet de l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air ATMO : <http://www.atmo-nouvelleaquitaine.org>

Vous trouverez plus de précisions sur les messages sanitaires sur le site internet du ministère chargé de la santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/air-exterieur/qualite-de-l-air-exterieur-10984/article/recommandations-en-cas-d-episode-de-pollution-aux-particules>

Pour en savoir plus : consultez le site internet : <http://www.atmo-nouvelleaquitaine.org>

Contact :

Pour en savoir plus sur :

- **les niveaux de pollution : ATMO – 09 84 200 100**
- **la procédure d'information et recommandations : Préfecture de la Gironde : Forum**

Pour le préfet,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,



Justin BABILOTTE